

Compétences de la CCP

Thèmes : Instances paritaires
janvier 23

Motif de la saisine		Compétence de la C.C.P.
Saisine à l'initiative de l'agent		
Formation	2ème refus successif à un agent demandant de suivre une formation non obligatoire	Avis
	Refus du bénéfice d'une mobilisation du compte personnel de formation	Avis
Entretien professionnel	Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel (sous réserve que l'agent ait au préalable formulé une demande de révision auprès de son autorité territoriale)	Avis
Télétravail	Refus d'une demande initiale de télétravail formulée par l'agent	Avis
	Refus à une demande de renouvellement de télétravail formulée par l'agent	Avis
	Interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité	Avis
Temps partiel	Refus d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel	Avis
	Litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel	Avis
Saisine à l'initiative de la collectivité		
Licenciement (à l'exception du licenciement pendant la période d'essai et des licenciements des agents contractuels recrutés sur un emploi de direction ou en qualité de collaborateur de cabinet)	Pour inaptitude physique définitive aux fonctions	Avis
	Pour insuffisance professionnelle	Avis
	Dans l'intérêt du service	Avis
	D'un agent investi d'un mandat syndical	Avis
Reclassement	Impossibilité de reclassement avant licenciement	Information
Sanctions disciplinaires	Exclusion temporaire de fonctions	Avis (formation de la CCP en conseil de discipline)
	Licenciement pour motifs disciplinaires	Avis (formation de la CCP en conseil de discipline)
Mandat syndical	Non renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical	Avis
	Rejet d'une demande de congé pour formation syndicale	Information